

IPRP ergonomiste, médecin du travail et Aract, c'est le trio pluridisciplinaire gagnant qui a permis à Kuehne-Nagel de mener à bien tout un travail de réflexion sur la prévention des TMS. Avec, en bonus, une analyse bienvenue des troubles psychosociaux dans l'entreprise.

Logistique à trois contre les TMS



Par Caroline Ragazzi (Aract Aquitaine), avec Béatrice Sarazin

Augmentation du nombre d'accidents du travail liés à des troubles musculosquelettiques (TMS), restrictions d'aptitude plus nombreuses : le directeur du site logistique de Kuehne-Nagel d'Agen, entreprise de prestation logistique, s'inquiète des conséquences de cette dégradation de l'état de santé des salariés sur le fonctionnement de l'entreprise. Ne pas aggraver les pathologies et préserver ceux qui ne sont pas encore atteints : Pierre Guinet, le médecin du travail du CIST 47, donne l'alerte et conseille le dirigeant : « *J'ai dû prononcer en peu de temps un nombre important de restrictions physiques pour cinq préparateurs de commandes. Fort des données médicales dont je disposais, j'ai proposé au directeur l'intervention d'un*

KUEHNE-NAGEL

Secteur : services

Activité : logistique, préparation de commandes pour la grande distribution

Effectifs : 73 salariés

Région : Aquitaine

intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) pour aider l'entreprise à organiser le suivi de l'ensemble des salariés. C'est ensuite l'IPRP qui a fait appel à l'Aract. »

Un ping-pong à trois

Thierry Paravis, l'IPRP ergonomiste, connaissait le projet de l'Aract Aquitaine autour de la prévention des TMS et la recherche de pratiques pluridisciplinaires. « *Cela coïncidait avec la problématique de l'entreprise. Au départ, je ne souhaitais pas entrer complètement dans l'intervention mais laisser l'Aract la mener. Finalement, les sollicitations de l'Aract, qui s'est positionnée au départ en chef de projet d'intervention, m'y ont entraîné. Cela a été confortable de travailler ensemble et nous a renforcés l'un et l'autre dans nos approches.* » L'Aract a ainsi apporté des éclairages méthodologiques sur la démarche d'analyse des facteurs de risques de TMS dans la globalité de l'entreprise (stratégie, management, GRH...), tandis que l'IPRP a identifié au poste les gestes et postures à risque pour la santé des salariés. De même, à partir des données du médecin du travail, l'IPRP a pu évaluer les coûts financiers directs à venir. Un jeu de ping-pong à trois qui permet à l'entreprise d'y voir plus clair et surtout d'aller au fond de la démarche.

De fait, le problème de prévention des TMS glisse bientôt vers la prise en compte de risques psychosociaux (RPS), une nouvelle dimension qui n'était pas identifiée au démarrage de l'intervention (voir encadré).

Les résultats de l'intervention amènent l'entreprise à mener des actions sur l'organisation du travail, avec la mise en place au quotidien de réunions de préparation. Objectif : l'implantation des chantiers entre les deux services clefs que sont la réception et la préparation des commandes, et la réorganisation du déchargement des camions réalisé par la réception en commençant par les colis les plus « lourds ». Une action plus technique d'amélioration des maintenances est également lancée, avec la mise en place d'un groupe de travail chargé de réfléchir à des pistes d'amélioration et tester des outils d'aide à la manutention.

Pertinence et légitimité

Une démarche pluridisciplinaire qui porte bien son nom. « *Cela a amené aussi de la souplesse dans la vision que pouvait avoir le dirigeant de cette intervention. Nous n'avons pas gagné de temps mais nous avons gagné de la pertinence et de la légitimité* », conclut Thierry Paravis. Au-delà, c'est une réelle démarche de prévention qui a été transférée et que s'est appropriée l'entreprise. ■

Des troubles musculosquelettiques aux risques psychosociaux

L'intervention, initialement ciblée sur les TMS, s'est également portée sur l'analyse des risques psychosociaux.

Ce repérage, rendant plus compréhensible la survenue de TMS dans l'activité de manutention, a été possible grâce au double regard de l'Aract et du service de santé au travail sur le diagnostic médical, technique et organisationnel réalisé ensemble. L'identification de tensions et des moyens de les réguler a permis de parachever le plan de prévention autour de deux axes :

- dégager des marges de manœuvres aux salariés et à l'encadrement dans l'organisation du travail et dans le choix des moyens de travail ;
- mettre en œuvre des modes d'implication et de communication pour mener les changements.